

— université
— lumière
— LYON 2

Budget rectificatif n° 2

2024

Conseil d'administration du 13 décembre 2024



Propos liminaire

Le présent budget rectificatif constitue la seconde réévaluation proposée au Conseil d'administration pour l'année 2024. Il s'inscrit dans le cadre des préconisations issues de la mise en œuvre du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), en proposant une actualisation de la programmation éclairée par le déroulé de l'année en cours et de nature à garantir la sincérité des prévisions budgétaires.

Ce budget rectificatif intègre tout d'abord la déprogrammation des crédits des opérations pluriannuelles (OPA) sur conventions qui ne pourront pas, au regard de l'avancée des projets, être consommés avant la fin de l'exercice 2024. Afin de garantir une plus grande réactivité en gestion dès l'ouverture du prochain exercice, la reprogrammation de ces mêmes crédits est d'ores et déjà prévue dans le cadre du budget initial 2025.

Le présent budget rectificatif propose également une actualisation des prévisions hors OPA, au travers, notamment, de la prise en compte du montant de subvention pour charges de service public (SCSP) communiqué à l'établissement dans le cadre de la notification intermédiaire du 5 juillet 2024, et la budgétisation des moyens financiers mobilisés dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). Élaboré à compter d'avril, le premier budget rectificatif approuvé le 12 juillet n'avait en effet pas inclus dans son périmètre les prévisions budgétaires relatives au COMP. L'Université a toutefois lancé la poursuite des six objectifs contractualisés avec le ministère, au travers d'une forte impulsion donnée notamment dans le cadre des actions relatives au projet RISE, à l'inscription des campus dans une démarche de transition écologique et de développement soutenable, ou encore à la modernisation du système d'information de gestion de la formation. Cette mise en œuvre a toutefois nécessité de mobiliser et de redéployer

en cours d'exécution les ressources disponibles, ce qui explique le caractère relativement modéré des déprogrammations enregistrées en fin d'année.

Enfin, le présent budget rectificatif procède à la correction d'erreurs comprises dans le budget initial 2024, liées à des doublons de prévisions de recettes et de produits issus de la formation en alternance. La reprise de ces éléments conduit à projeter une diminution significative des prévisions de recettes propres, laquelle contribue, à l'instar de la mobilisation des ressources existantes au bénéfice du COMP, à une dégradation de la projection d'atterrissage proposée pour l'exercice 2024.

L'ensemble des évolutions intégrées dans ce budget rectificatif de fin d'année conduit en effet à une légère détérioration de l'équilibre annuel par rapport aux prévisions du budget rectificatif adopté en juillet. En effet, le déficit comptable s'établirait désormais à 2,2 M€, contre 1,7 M€ précédemment, soit un niveau très proche de celui présenté au stade du budget initial de l'exercice 2024 (2,3 M€).

Ce niveau de déficit prévisionnel demeure couvert par la part des mesures salariales nationales non compensées par l'État depuis 2022 et la hausse des coûts énergétiques constatée depuis l'exercice 2021, soit par des mesures et un contexte exogènes à l'Université. Il n'en pèse pas moins sur ses réserves financières, déjà fortement sollicitées par la réalisation des projets immobiliers en cours notamment l'opération de construction du Learning Center La Ruche.



Le **BI** signifie le **Budget Initial**. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Le **BR** signifie le **Budget Rectificatif**. En cours d'année, en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au BI. Il le fait via un BR, voté dans les mêmes formes que le budget initial.

Le **CF** signifie le **Compte Financier**. Ce document retrace l'exécution du budget de l'exercice précédent et apprécie sa santé financière au regard d'indicateurs tels que le résultat, la CAF, ou le niveau de fonds de roulement.

Sommaire

1.	LES IMPACTS EN COMPTABILITE BUDGETAIRE.....	5
1.1.	LES IMPACTS SUR LA DEPENSE.....	5
1.1.1.	Dépenses de fonctionnement (- 1,2 M€ AE ; -1,5 M€ CP)	6
1.1.2.	Dépenses de personnel.....	6
1.1.3.	Dépenses d'investissement (-4,1 M€ AE ; -17,2 M€ CP)	6
1.2.	LES IMPACTS SUR LA RECETTE.....	7
1.2.1.	Les impacts sur les recettes globalisées.....	8
1.2.2.	Les impacts sur les recettes fléchées.....	9
1.3.	LES IMPACTS SUR LE SOLDE BUDGETAIRE.....	10
2.	LES IMPACTS EN DROITS CONSTATES	11
2.1.	LES IMPACTS SUR LE RESULTAT PREVISIONNEL.....	11
2.2.	LES IMPACTS SUR LA SITUATION PATRIMONIALE	12
3.	ANALYSE FINANCIERE	14
4.	IMPACT FINANCIER DU COMP.....	16
5.	ANNEXES : LIASSE BUDGETAIRE.....	19

1. Les impacts en comptabilité budgétaire

Les crédits inscrits au budget sont constitués des **Autorisations d'Engagement (AE)** et des **Crédits de Paiements (CP)**. Les **recettes encaissées (RE)** sont inscrites au budget pour leur montant prévisionnel.

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice. Elles peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'exercice budgétaire pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des AE initiales.

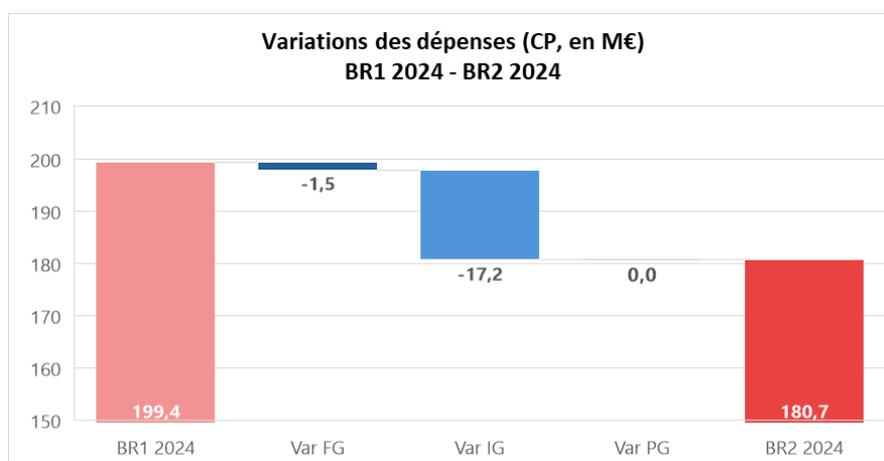
La notion de **solde budgétaire** correspond à la différence entre les RE et CP de l'année, soit à la variation de trésorerie générée par les opérations budgétaires.

En synthèse, le BR2 2024 acte une diminution des prévisions de dépense de 3 % en AE (-5,3 M€) et de 9,4 % en CP (-18,7 M€) par rapport au BR1 2024. Les recettes prévisionnelles de l'exercice sont également revues à la baisse, à hauteur de 2,5 % (-4,4 M€).

Ces mouvements conduisent à une amélioration du déficit prévisionnel du solde budgétaire, principalement en raison du nouveau phasage de l'opération immobilière La Ruche, dont la majorité des prévisions de décaissement est reportée à 2025.

1.1. Les impacts sur la dépense

Par rapport aux prévisions du BR1 2024, le présent budget rectificatif enregistre une forte déprogrammation des dépenses d'investissement et une diminution modeste des dépenses de fonctionnement, tandis que le niveau global des prévisions de dépenses de personnel demeure inchangé.



1.1.1. Dépenses de fonctionnement (- 1,2 M€ AE ; -1,5 M€ CP)

Les prévisions de dépenses de fonctionnement du BR2 2024 s'établissent à 20,5 M€ de crédits de paiement, soit une diminution de 1,5 M€ (6,9 %) par rapport au BR1 et de 1,3 M€ par rapport au BI 2024.

La majorité des dépenses de fonctionnement déprogrammées dans le cadre de ce BR relève des contrats de recherche (0,8 M€) et, dans une moindre mesure, des conventions portées par la direction des relations internationales (0,4 M€).

La dotation globale de fonctionnement courant de l'établissement est quant à elle peu mouvementée (-0,3 M€). Outre le périmètre du BR, principalement porté sur les opérations pluriannuelles, la survenance de dépenses imprévues en cours d'année, telles celles liées au déclenchement du plan Vigipirate et le contexte inflationniste de l'exercice ont en effet conduit à adopter une déprogrammation modeste.

1.1.2. Dépenses de personnel

L'enveloppe globale des dépenses de personnel n'est pas modifiée à l'occasion de ce budget rectificatif. Cette apparente stabilité s'explique par la circonstance que les différentes déprogrammations prévues sur les conventions de recherche et celles portées par la direction des relations internationales sont complètement absorbées par la hausse envisagée sur les dépenses prévisionnelles de masse salariale hors conventions (NA).

Les dépenses de personnel de l'exercice 2024 demeurent donc projetées à 141,5 M€, soit un niveau en augmentation de 6 % par rapport à celui constaté en 2023. Le présent BR confirme ainsi l'accélération du rythme des dépenses de masse salariale, déjà constatée en 2022 (+3,3 %) et 2023 (+4 %), en lien principalement avec les mesures de revalorisation indiciaire adoptées en 2022 et en 2023, la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche (LPR), les précédentes campagnes d'emplois portées par l'établissement, le déploiement du COMP et la dynamique projetée par les contrats de recherche et d'enseignement.

1.1.3. Dépenses d'investissement (-4,1 M€ AE ; -17,2 M€ CP)

Les dépenses d'investissement sont celles qui connaissent la déprogrammation la plus forte à l'occasion du BR2 2024. Désormais projetées à un niveau de 18,7 M€ en crédits de paiement, elles diminuent en effet de 47,9 % (soit -17,2 M€) par rapport aux prévisions votées en juillet 2024.

Les évolutions enregistrées concernent principalement les opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissement (PPI), et notamment l'opération La Ruche. En effet, malgré un avancement de travaux conforme au planning prévisionnel établi par l'OPC (mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination), le service fait reste en dessous de ce qui avait été budgété, conduisant à déprogrammer 15,5 M€ des crédits de paiement initialement prévus.

Les décalages identifiés concernent principalement les travaux de tuyauterie et de gainage dans le sous-sol, ralentis par la présence d'étais de séchage, la réalisation des études des corps d'état secondaire, ou encore les études et la mise en fabrication de la verrière retardée par les délais d'essais du processus d'ATEX (Appréciation Technique d'Expérimentation).

Ces reports, qui conduisent à une reprogrammation des crédits afférents dans le cadre du budget initial 2025, restent sans impact significatif sur le planning travaux et la réception prévisionnelle prévue en mars 2026.

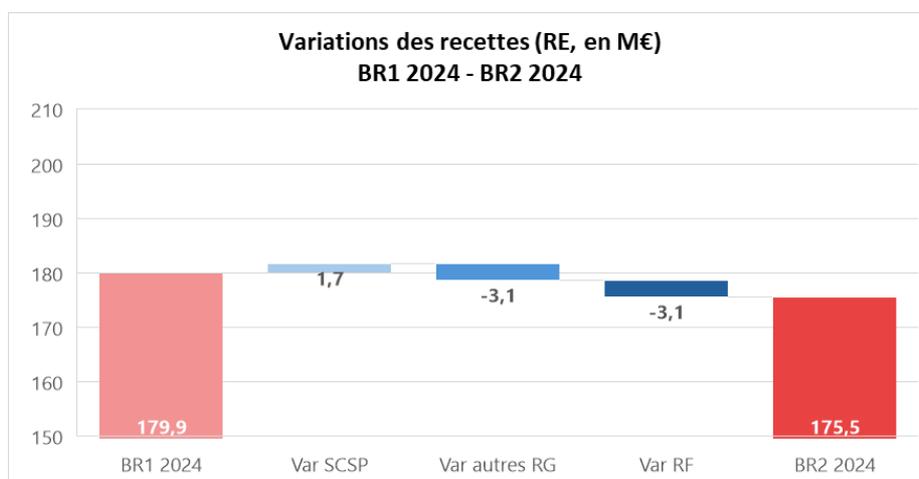
0,6 M€ en CP sont par ailleurs déprogrammés sur les opérations financées dans le cadre du plan de relance, les travaux (structurels) en lien avec les panneaux photovoltaïques et la réception de ces derniers devant intervenir au premier semestre 2025, et 0,3 M€ en lien avec les travaux d'aménagement extérieurs concernant les bâtiments modulaires du campus Porte des Alpes qui se poursuivront sur 2025.

De façon plus modeste, le reste des dépenses d'investissement relatives aux opérations immobilières hors PPI et Plan de relance diminuent de 0,5 M€, également reportés en 2025, tandis qu'une déprogrammation de 0,2 M€ est également prévue pour l'exécution des contrats de recherche.

1.2. Les impacts sur la recette

Par rapport aux prévisions adoptées en juillet 2024, le BR2 2024 enregistre une diminution des prévisions de recettes (RE) à hauteur de 4,4 M€ (-2,5 %), dont 1,4 M€ concernant les recettes globalisées (RG) et 3,1 M€ concernant les recettes fléchées (RF).

Les recettes prévisionnelles de l'exercice sont désormais projetées à 175,5 M€.



1.2.1. Les impacts sur les recettes globalisées

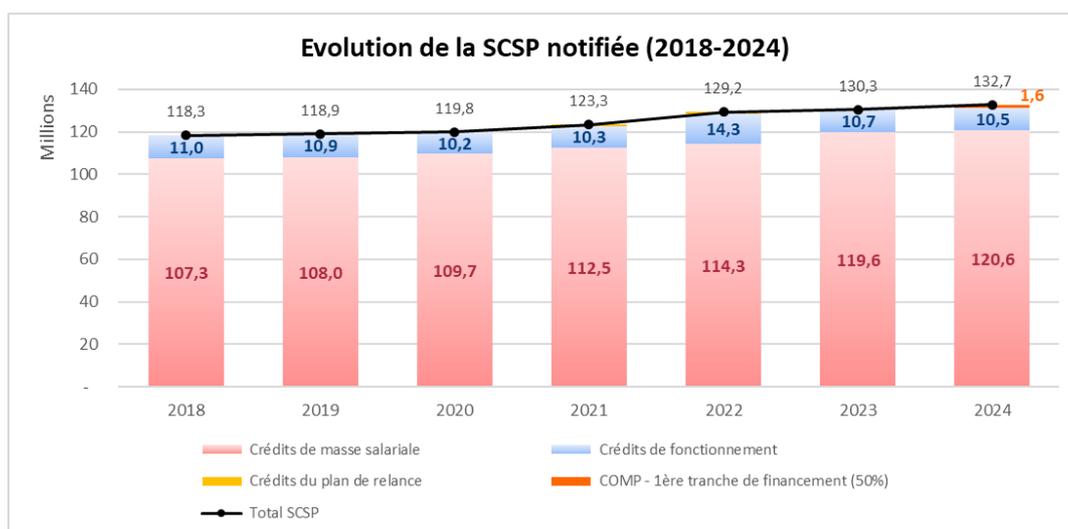
Les prévisions de recettes globalisées enregistrent deux mouvements en sens contraire dans le cadre du BR2 2024. D'une part, une augmentation des prévisions de la subvention pour charge de service public (SCSP) et de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), et, d'autre part et dans des proportions plus importantes, une diminution des prévisions relatives aux autres financements publics et aux recettes propres.

SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (+1,7 M€)

Le BR2 2024 met à jour la prévision de SCSP en intégrant la notification intermédiaire adressée à l'établissement le 5 juillet dernier, ce qui représente une hausse de 1,7 M€.

La SCSP notifiée à l'établissement pour 2024 s'élève désormais à 132,7 M€, comprenant notamment :

- 1 605 000 euros au titre de la mise en œuvre du COMP en 2024, correspondant à 50 % du montant total pluriannuel alloué. Le second versement interviendra en 2025 à hauteur de 30 %. Le solde de 20% devrait être versé en 2026 sous condition d'atteinte des objectifs fixés avec le ministère.
- 109 735 euros au titre de la poursuite de la LPR, dont 80 487 euros pour les mesures ressources humaines et 29 248 euros dédiés à la création de deux chaires de professeurs juniors supplémentaires à la rentrée 2024.
- 37 430 euros de crédits supplémentaires, alloués au titre de la troisième année de BUT.



En dépit de cette évolution globalement favorable, il convient de noter à l'échelle pluriannuelle la décorrélation enregistrée entre le niveau de la SCSP versée à l'Université et l'augmentation très forte des charges de personnel sur plafond État. Ainsi, si celles-ci ont progressé de 22,2 M€ entre 2018 et 2024, les crédits de masse

salariale alloués dans la SCSP n'ont quant à eux évolué que de 13,2 M€, laissant chaque année une part de plus en plus importante à la charge de l'établissement.

De même, l'absence de revalorisation de la dotation de fonctionnement allouée par le ministère sur l'ensemble de la période pèse fortement sur l'équilibre de l'établissement, plus particulièrement encore dans le contexte économique actuel marqué par la tendance inflationniste. Si l'on neutralise le versement de 3,1 M€ en 2022 effectué pour l'installation des bâtiments modulaires sur le campus Porte des Alpes et les compensations accordées au titre du surcoût énergétique de 0,6 M€ en 2022 et 60 k€ en 2023, la dotation totale de fonctionnement accordée par le ministère (actions soclées et spécifiques confondues) est même en diminution sur l'ensemble de la période considérée (11 M€ en 2018, 10,5 M€ en 2024).

Pour rappel, le BR2 2024 intègre également, pour la dernière année, la prévision de recette contractualisée avec le ministère au titre du dispositif LYSIERES², imputée comme de la SCSP. Cette opération, d'un montant de 304 k€, porte le montant de SCSP valorisé dans les tableaux budgétaires à 133 M€.

RECETTES PROPRES D'ACTIVITE (-3,1 M€)

Les prévisions de recettes propres d'activité, qui recouvrent l'ensemble des recettes globalisées à l'exception de la SCSP, enregistrent une diminution notable dans le cadre du BR2 2024. Cette baisse résulte de différents facteurs :

- Une diminution de 1,2 M€ des autres financements de l'État et des autres financements publics, majoritairement en lien avec l'exécution des contrats pluriannuels de recherche (-1,1 M€, en petite partie compensée par la programmation de 0,1 M€ au titre du préciput ANR).
- Une diminution de 2,1 M€ des recettes propres prévisionnelles, dont - 169 k€ au titre des droits d'inscription aux diplômes nationaux et -1,6 M€ au titre des recettes issues de la formation continue et des diplômes propres. Les prévisions du BI 2024 intégraient en effet des doublons dans les prévisions de recettes issues de l'alternance, lesquels n'ont pu être décelés qu'en cours d'exécution. Les doublons identifiés représentent au total un volume de 2,2 M€, en partie compensé par un rattrapage de facturation en 2024 de plusieurs formations réalisées en 2023.
- Enfin, la révision à la hausse des prévisions relatives à la CVEC. La notification adressée par le CROUS de Lyon à l'établissement le 10 juillet dernier établit en effet le droit final à percevoir de l'Université à 1 889 364 euros, conduisant à une augmentation des prévisions de fiscalité affectée de 119 374 euros dans le cadre du présent BR.

1.2.2. Les impacts sur les recettes fléchées

Les prévisions de recettes fléchées sont également revues à la baisse dans le cadre du BR2 2024, à hauteur de -3,1 M€. Parmi les principaux mouvements enregistrés, on relève notamment :

- Le report sur les prochains exercices de 3,8 M€ de prévisions d'encaissements en lien avec le nouveau phasage de l'opération La Ruche, dont 3,4 M€ au titre des financements accordés par la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- L'intégration dans les prévisions budgétaires 2024 de 426 k€ de recettes issues de l'Union européenne, au titre de la convention MIC 2024 (Erasmus+).

Les prévisions de dépenses sur recettes fléchées étant quant à elles désormais estimées à 11 M€, les opérations sur recettes fléchées présentent en 2024 un solde budgétaire excédentaire de 447,4 k€.

1.3. Les impacts sur le solde budgétaire

La variation des prévisions de décaissements (CP) et d'encaissement (RE) présentée dans le tableau n°2 des autorisations budgétaires conduit à présenter un solde budgétaire prévisionnel déficitaire de 5,2 M€, contre 19,5 M€ dans le cadre du BR1 2024.

Ce niveau de déficit, qui ne constitue en lui-même pas un point d'alerte, est couvert par le montant des décalages prévus entre les encaissements des décaissements des opérations pluriannuelles et le montant des dépenses d'investissement hors opérations pluriannuelles prévues au titre de l'exercice 2024.

2. Les impacts en droits constatés



L'objectif de la **comptabilité générale**, dite « en droits constatés », consiste à organiser des données financières en enregistrant les opérations ayant un impact sur le patrimoine et la caisse d'une entité, et ce afin de disposer d'une connaissance exhaustive dudit patrimoine et de permettre la justification des actes effectués auprès de tiers. Il ne s'agit pas seulement de savoir ce dont l'Université dispose en trésorerie sur son compte bancaire, mais également d'apprécier ses biens, ses créances et ses dettes, ainsi que les engagements qu'elle peut être amenée à honorer dans le futur.

En comptabilité générale, les charges et les produits sont comptabilisés au moment de leur constatation et font l'objet d'un rattachement à l'exercice.

2.1. Les impacts sur le résultat prévisionnel



Le **compte de résultat** retrace, hors investissements, les appauvrissements et enrichissements attendus sur l'exercice, qu'ils soient monétaires ou non.

Le **résultat net comptable** correspond au bénéfice ou au déficit de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

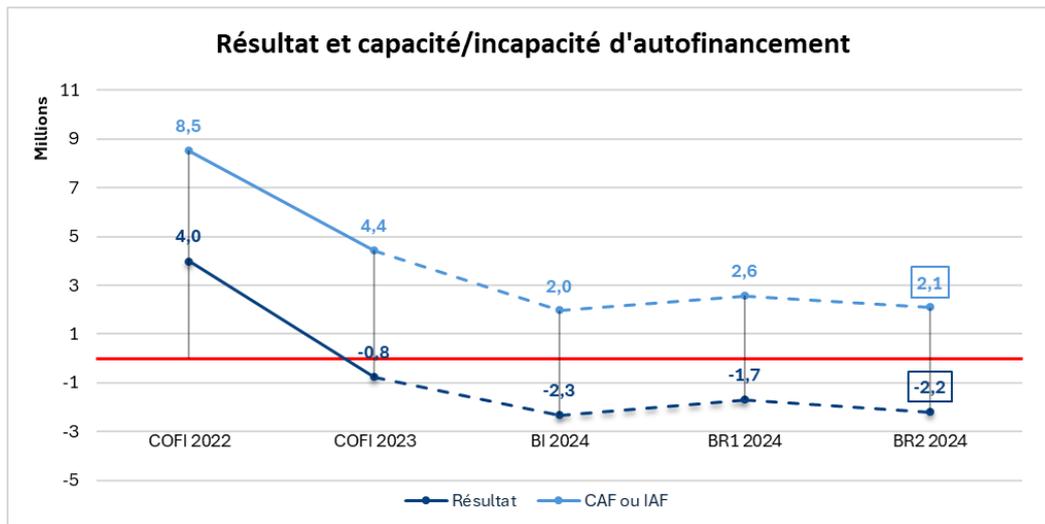
En comptabilité générale, le compte de résultat prévisionnel du BR2 2024 projette tout d'abord une diminution des charges de fonctionnement de 1,5 M€, en écho à la réduction projetée des dépenses de fonctionnement sur le versant de la comptabilité budgétaire. Les charges de masse salariale demeurent quant à elle inchangées, à l'instar des dépenses de personnel.

La baisse des produits prévisionnels de l'exercice est évaluée à 2 M€. La forte déprogrammation enregistrée en lien notamment avec le report d'une partie de l'exécution des contrats de recherche et d'enseignement pluriannuels (-2,4 M€) et la révision des autres produits (tels que ceux issus de la formation en alternance, pour - 1,6 M€) n'est en effet compensée qu'en petite partie par l'augmentation des autres postes (SCSP et fiscalité affectée principalement).

Les charges prévisionnelles étant désormais évaluées à 173,5 M€ et les prévisions de produits étant projetées à hauteur de 171,3 M€, le BR2 2024 affiche un résultat prévisionnel déficitaire de -2 2 M€. Ce niveau de déficit, qui se détériore par rapport aux prévisions du BR1 2024 (-1,7 M€), demeure en revanche inférieur à celui initialement présenté pour l'exercice 2024 (-2,3 M€).

Pour mémoire, il s'explique entièrement au regard du surcoût projeté par la hausse des coûts énergétiques depuis 2021 (estimé à plus de 0,6 M€ en 2024) et la part non compensée des mesures salariales décidées par l'État au titre du soutien au pouvoir d'achat en 2022 et 2023 (à ce jour évaluée à 1,9 M€ pour 2024).

La capacité d'autofinancement (CAF) projetée au 31 décembre 2024 demeure par ailleurs de 2,1 M€, témoignant de la capacité de l'Université à dégager des ressources financières par ses opérations de gestion, dans un contexte budgétaire pourtant particulièrement contraint.



2.2. Les impacts sur la situation patrimoniale



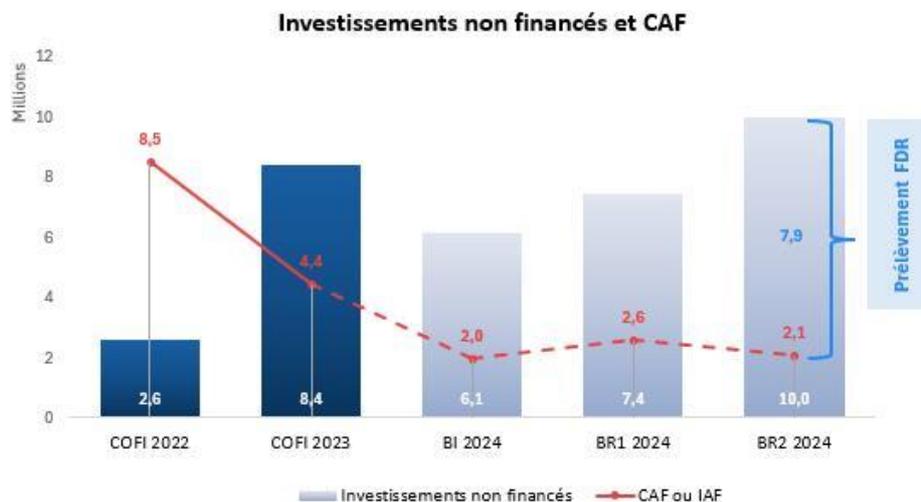
Le **fonds de roulement (FDR)** constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement autrement appelés besoins en fonds de roulement. En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagés au cours du temps. Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

Désormais prévus à 19,4 M€, les emplois (dépenses d'investissement en comptabilité générale) connaissent deux mouvements en sens contraire :

- Ils diminuent en parallèle des dépenses d'investissement de 17,2 M€, dont 15,5 M€ en lien avec le nouveau phasage de l'opération La Ruche ;
- Et augmentent de 743 k€ en lien avec l'intégration dans notre actif d'une partie du coût des travaux constituant le prix de revient de la maison internationale des langues et des cultures (MILC). Pour mémoire, 3,5 M€ avaient déjà été transférés en 2018 au titre de ce projet de construction, issu d'une volonté commune aux universités Lumière Lyon 2 et Jean Moulin Lyon 3 de retrouver des synergies et des convergences en matière de recherche en langues. Il est à noter que cette intégration, d'ordre strictement comptable, ne présente pas d'impact sur le fonds de roulement de l'établissement dans la mesure où les ressources sont augmentées pour un montant équivalent au titre de l'intégration au passif de la quote-part de la subvention de l'ANR ayant permis le financement de l'opération.

Dans une logique de comptabilisation en droits constatés, les ressources (recettes d'investissement en comptabilité générale) diminuent principalement en raison des baisses projetées sur les emplois au titre de l'opération la Ruche, du plan de relance et des déprogrammations de dépenses sur conventions. Désormais projetées à 9,5 M€ (hors CAF), elles permettent de couvrir 48,7 % des investissements prévus, mais laissent un niveau d'emplois non financés par des tiers de 10 M€.

La CAF prévisionnelle permet de couvrir ces emplois non financés par des tiers à hauteur de seulement 2,1 M€. Il en résulte, pour l'exercice 2024, une diminution prévisionnelle du fonds de roulement de l'Université à hauteur de 7,9 M€.



Le fonds de roulement prévisionnel demeure néanmoins de 31,1 M€, représentant 69 jours de charges décaissables, soit un niveau nettement supérieur au seuil prudentiel ministériel. Prélevée quant à elle de 5,2 M€, en lien avec les seules opérations de nature budgétaires, la trésorerie prévisionnelle de l'Université reste de 41,7 M€, soit un niveau représentant 93 jours de charges décaissables.

3. Analyse financière

Les principaux indicateurs permettant d'analyser la situation financière de l'établissement et la soutenabilité de ses prévisions budgétaires présentent une situation comparable à celle évoquée lors de la présentation du budget initial 2024.

Indicateurs	Calcul	Seuils ministériels	COFI 2021	COFI 2022	COFI 2023	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024
Equilibre financier								
Taux de déficit	Résultat / Total des produits	Vigilance : entre 0 et 2 % Alerte : inférieur à 0%	0,7%	2,5%	-0,5%	-1,4%	-1,0%	-1,3%
CAF/IAF	Produits encaissables - Charges décaissables	Alerte : inférieur à 0	5,0 M€	8,5 M€	4,4 M€	2,0 M€	2,6 M€	2,1 M€
Marge de manœuvre dégagée annuellement pour investir	CAF / Produits encaissables	Vigilance si % > taux > 0,5% Alerte si 0,5% > taux	3,4%	5,5%	2,8%	1,2%	1,6%	1,3%
Cycle d'exploitation								
FDR en nombre de jours	(FDR/Charges décaissables) x 360	Alerts si inférieur à 15 jours	94,3	106,2	92,1	76,8	75,2	69,1
Trésorerie en nombre de jours	(Trésorerie/Charges décaissables) x 360	Alerts si inférieur à 30 jours	110,9	115,2	110,8	54,6	60,5	92,8
BFR	Actif circulant - Dettes circulantes		-6,5 M€	-3,6 M€	-7,9 M€	10,1 M€	6,7 M€	-10,6 M€
Financement de l'activité								
Equilibre économique	Charges décaissables / Produits encaissables	Vigilance : 100% > taux > 98% Alerte : taux > à 100%	96,6%	94,5%	97,2%	98,8%	98,4%	98,7%
Poids des charges de personnel	Charges de personnel / Produits encaissables	Vigilance : entre 83% et 82% Alerte : taux > à 83%	84,0%	82,2%	84,3%	84,6%	84,2%	85,2%
Poids des charges de fonctionnement décaissables	Charges de fonct. décaissables / Produits encaissables		12,6%	12,3%	12,9%	14,3%	14,3%	13,5%
Poids des ressources propres	Ressources propres / Produits encaissables	Vigilance : entre 15% et 13% Alerte : taux < à 15%	15,8%	18,0%	16,8%	20,8%	21,0%	18,9%
Investissements								
Poids DAP sur les charges de fonct. décaissables	DAP / Charges de fonctionnement décaissables		52,6%	54,8%	60,8%	43,0%	48,4%	51,7%
Auto financement des investissements	CAF / Investissements (emplois)	Vigilance : 30% > taux > 20% Alerte : taux < 20%	60,5%	88,5%	38,1%	5,0%	7,2%	11,1%
Indicateurs budgétaires								
Poids relatif des RAP	Stock de RAP / (CP de personnel + CP d'investissement)		32,8%	18,7%	158,3%	34,7%	43,1%	97,8%
Poids relatif des dépenses de personnel	CP de personnel / (CP de personnel + CP de fonctionnement)		88,3%	88,4%	88,6%	86,6%	86,5%	87,4%
Poids des recettes propres	Recettes propres / Recettes budgétaires		10,1%	10,0%	11,5%	12,1%	12,2%	11,4%

La majorité des indicateurs prévisionnels du BR2 2024 demeurent éloignés des seuils de vigilance ministériels : ainsi en va-t-il du niveau de CAF générée sur l'exercice,

du nombre de jours de fonds de roulement et de trésorerie, ou encore du poids des ressources propres. Les déprogrammations en investissement conduisent par ailleurs à afficher, par rapport aux prévisions précédentes, un niveau de besoin en fonds de roulement (BFR) négatif, lequel constitue un positionnement habituel pour un établissement d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, si le taux de l'indicateur relatif à l'auto-financement des investissements se situe dans la zone d'alerte ministérielle, il doit être relativisé dans la mesure où il ne tient pas compte des financements des investissements apportés par des tiers. En effet, l'opération La Ruche, qui concentre la majorité des dépenses en la matière, est par exemple financée à hauteur de 66,4 % par les différents partenaires de l'Université, tandis que les opérations réalisées dans le cadre de l'AAP Gains énergétiques rapides le sont à hauteur de 66,7 % par l'État.

La diminution des prévisions de produits encaissables enregistrée dans le cadre du présent budget rectificatif, couplée à la stabilité des charges prévisionnelles de masse salariale, conduit en revanche à une aggravation du taux de rigidité qui constitue un point d'attention pour l'établissement. En effet, le poids des charges de personnel, de 85,2 %, dépasse le seuil d'alerte ministériel fixé pour les établissements d'enseignement supérieur.

Le pilotage et le suivi de la masse salariale, ainsi que la contention de son augmentation, constituent aujourd'hui des enjeux centraux pour l'Université. Ils sont rendus néanmoins particulièrement complexes dans un contexte de compensation (au mieux) partielle des mesures salariales décidées au niveau national, contexte qui semble encore devoir se dégrader dans les exercices à venir.

4. Impact financier du COMP

La mise en œuvre du COMP, telle que prévue dans le cadre des circulaires des 22 mars 2023 et 5 octobre 2023, implique un suivi de l'utilisation des crédits alloués au titre de ce dispositif par le ministère.

La budgétisation des moyens nécessaires à la réalisation des actions contractualisées avec l'Etat est prévue, pour les exercices 2024, 2025 et 2026 de la façon suivante :

TOTAL COMP								
	BR2 2024		BI 2025		2026		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
MS	805 130	805 130	1 740 296	1 740 296	1 968 296	1 968 296	4 513 722	4 513 722
F	255 000	255 000	738 187	738 187	791 636	791 636	1 784 823	1 784 823
I	758 123	758 123	308 217	308 217	218 000	218 000	1 284 340	1 284 340
TOTAL	1 818 253	1 818 253	2 786 700	2 786 700	2 977 932	2 977 932	7 582 885	7 582 885

Le montant total du COMP, de 7,6 M€, recouvre d'une part les dépenses financées par le ministère dans le cadre de la SCSP (pour mémoire 3,2 M€), et celles financées sur ressources propres de l'établissement (4,4 M€).

Le détail des prévisions par objectifs et par actions permet de souligner la forte impulsion qui sera notamment donnée, dès 2024, à la mise en œuvre des objectifs « Transition écologique et développement soutenable » et « Gestion et pilotage ».

OBJECTIF 1 : FORMATION					
Actions		BR2 2024	BI 2025	2026	TOTAL
Transformation de l'offre de formation	MS	60 000	244 416	274 416	578 832
	F	0	0	0	0
	I	0	0	0	0
	Total Action	60 000	244 416	274 416	578 832
Ouverture de formations à l'alternance	MS	0	180 000	180 000	360 000
	F	0	0	0	0
	I	0	0	0	0
	Total Action	0	180 000	180 000	360 000
Architecte accompagnateur de parcours (VAE)	MS	0	33 750	45 000	78 750
	F	0	0	0	0
	I	0	0	0	0
	Total Action	0	33 750	45 000	78 750
TOTAL OBJ. 1		60 000	458 166	499 416	1 017 582

OBJECTIF 2 : RECHERCHE					
Actions		BR2 2024	BI 2025	2026	TOTAL
Données recherche	MS	0	0	0	0
	F	0	0	67 500	67 500
	I	0	0	100 000	100 000
	Total Action	0	0	167 500	167 500
Plateforme OMEAA	MS	0	0	0	0
	F	0	0	0	0
	I	0	280 000	0	280 000
	Total Action	0	280 000	0	280 000
France 2030	MS	22 750	156 000	156 000	334 750
	F	0	0	0	0
	I	0	0	0	0
	Total Action	22 750	156 000	156 000	334 750
Projet RISE	MS	165 000	205 000	205 000	575 000
	F	0	40 000	43 250	83 250
	I	0	18 000	18 000	36 000
	Total Action	165 000	263 000	266 250	694 250
Labellisation HSR4R	MS	0	37 500	45 000	82 500
	F	0	1 000	1 500	2 500
	I	0	0	0	0
	Total Action	0	38 500	46 500	85 000
Ecoles graduées	MS	0	22 500	22 500	45 000
	F	0	60 000	60 000	120 000
	I	0	0	0	0
	Total Action	0	82 500	82 500	165 000
TOTAL OBJ. 2		187 750	820 000	718 750	1 726 500

OBJECTIF 3 : TEDS					
Actions		BR2 2024	BI 2025	2026	TOTAL
TEDS Formation	MS	37 440	53 940	53 940	145 320
	F	0	30 000	30 000	60 000
	I	0	0	0	0
	Total Action	37 440	83 940	83 940	205 320
Campus en transition	MS	76 500	211 500	234 000	522 000
	F	60 000	120 000	120 000	300 000
	I	700 000	0	0	700 000
	Total Action	836 500	331 500	354 000	1 522 000
TOTAL OBJ. 3		873 940	415 440	437 940	1 727 320

OBJECTIF 4 : BIEN-ETRE & REUSSITE DES ETUDIANTS					
Actions		BR2 2024	BI 2025	2026	TOTAL
SDVE	MS	15 000	45 000	45 000	105 000
	F	40 000	43 500	43 500	127 000
	I	0	0	0	0
	Total Action	55 000	88 500	88 500	232 000
Qualité de l'accueil	MS	45 000	45 000	45 000	135 000
	F		17 437	22 886	40 323
	I	58 123	10 217		68 340
	Total Action	103 123	72 654	67 886	243 663
TOTAL OBJ. 4		158 123	161 154	156 386	475 663

OBJECTIF 5 : GESTION ET PILOTAGE					
Actions	BR2 2024	BI 2025	2026	TOTAL	
SI décisionnel SI Formation	MS	213 000	273 000	414 000	900 000
	F	40 000	128 000	163 000	331 000
	I			50 000	50 000
	Total Action	253 000	401 000	627 000	1 281 000
Amélioration SSI	MS	10 000	10 000	10 000	30 000
	F	95 000	95 000	195 000	385 000
	I	0	0	0	0
	Total Action	105 000	105 000	205 000	415 000
SDSIN 2026-2030	MS	0	0	0	0
	F	0	160 000	0	160 000
	I	0	0	0	0
	Total Action	0	160 000	0	160 000
TOTAL OBJ. 5	358 000	666 000	832 000	1 856 000	

OBJECTIF 6 : UNIVERSITE ET SOCIETE					
Actions	BR2 2024	BI 2025	2026	TOTAL	
Structuration démarche partenariale	MS	45 000	82 500	90 000	217 500
	F	20 000	25 000	25 000	70 000
	I	0	0	50 000	50 000
	Total Action	65 000	107 500	165 000	337 500
Collaborations innovantes	MS	115 440	115 440	115 440	346 320
	F	0	10 000	10 000	20 000
	I	0	0	0	0
	Total Action	115 440	125 440	125 440	366 320
Réseau Alumni	MS	0	24 750	33 000	57 750
	F	0	8 250	10 000	18 250
	I	0	0	0	0
	Total Action	0	33 000	43 000	76 000
TOTAL OBJ. 6	180 440	265 940	333 440	779 820	

Dans le cadre du BR2 2024, 1,8 M€ d'AE et de CP sont programmés au titre de la mise en œuvre du COMP, dont 0,8 M€ de crédits de personnel, 0,3 M€ de crédits de fonctionnement et 0,8 M€ de crédits d'investissement.

En recettes, la notification intermédiaire de SCSP 2024 adressée à l'établissement arrête le montant alloué par notre tutelle au titre du COMP à 1,6 M€ (soit 50% du montant total accordé). La mise en œuvre du COMP contribue ainsi, à hauteur de 0,2 M€, au déficit du solde budgétaire prévisionnel 2024.

Les prévisions en comptabilité générale ne présentant pas d'écart notable avec les prévisions de comptabilité budgétaire ci-dessus mentionnées, le tableau 6 du BR2 2024 intègre 1,1 M€ de charges prévisionnelles, 1,6 M€ de produits et 0,8 M€ d'emplois en lien avec le COMP.

Ce dernier présente ainsi, en 2024, un impact positif de 0,5 M€ sur le résultat prévisionnel de l'exercice, mais conduit à prélever un montant de 0,3 M€ sur le fonds de roulement de l'établissement.

5. Annexes : liasse budgétaire

- 1.1 Tableau 1 des autorisations d'emploi (pour vote)
- 1.2 Tableau 2 des autorisations budgétaires (pour vote)
- 1.3 Tableau 3 des dépenses par destination et des recettes par origine
- 1.4 Tableau 4 d'équilibre financier (pour vote)
- 1.5 Tableau 5 des opérations pour le compte de tiers
- 1.6 Tableau 6 de situation patrimoniale (pour vote)
- 1.7 Tableau 7 de plan de trésorerie
- 1.8 Tableau 8 des opérations sur recettes fléchées
- 1.9 Tableaux 9 agrégé et détaillé des opérations pluriannuelles (pour vote)
- 1.10 Tableaux 9bis relatifs aux principales opérations immobilières
- 1.11 Tableau de synthèse budgétaire et comptable
- 1.12 DPGECP (Tableaux 1, 2 & 3)
- 1.13 Moyens des UMR

